



APPEL A CANDIDATURES

Poste de « Délégué(e) territorial(e) » - IREPS Puy-de-Dôme CDI Temps plein – Poste basé à Clermont-Ferrand

1- INTITULE DE L'EMPLOI-REPERE

« Directeur adjoint d'une Instance Régionale d'Education et de Promotion de la Santé » (IREPS).

2- APPELLATION DU POSTE

« Délégué territorial ».

3- DEFINITION DE L'EMPLOI-REPERE

Participe à l'élaboration de la stratégie d'intervention de l'association contribuant à l'éducation et à la promotion de la santé, pilote sa mise en œuvre dans une entité territoriale, encadre et anime une équipe. En fonction de ses délégations, représente l'association auprès des institutions, des partenaires, des financeurs et des réseaux.

Intervient en tant que chargé de projet et d'ingénierie en éducation pour la santé pour une part importante de son temps de travail.

La charte d'Ottawa est une référence pour notre association, elle guide notre action vis-à-vis de nos partenaires et dans les relations entre collaborateurs. Le management se structure au regard des intentions de cette charte. L'organisation de l'activité au sein de notre association doit permettre de créer des conditions de travail à la fois sereines, valorisantes, porteuses de sens, riches en échanges et partages, respectueuses de l'autonomie des collaborateurs. Le/la délégué(e) territorial(e) en est un des principaux garants.

4- ACTIVITES PRINCIPALES

➤ Management opérationnel :

- Met en place, en fonction des besoins repérés sur le territoire et des ressources disponibles (ressources humaines et matérielles), les moyens nécessaires au développement d'une offre de service en éducation et promotion de la santé
- Organise, planifie, coordonne et contrôle les activités et les projets de l'équipe
- Veille et contribue à la pertinence, à la cohérence, à l'efficacité et à la qualité des actions et des projets.

➤ Management et gestion des ressources humaines :

- Coordonne l'activité de l'équipe, en lien étroit avec les différents coordinateurs de programmes régionaux, et assure la construction et le suivi des plans de charge
- Anime les réunions d'équipe
- Evalue l'action des salariés qu'il encadre
- Favorise le développement des compétences individuelles et collectives de l'équipe
- Participe à des opérations de recrutement, de la définition du poste jusqu'à l'intégration de la personne embauchée.
- Réalise des actes de gestion du personnel dans le respect des obligations légales et statutaires
- Transmet les informations nécessaires au bon fonctionnement entre l'entité régionale et l'entité départementale.

- Gestion des moyens d'une entité :
 - Participe à la recherche de financement (recherche d'AAP, rencontres des financeurs...)
 - Gère les moyens financiers et matériels de l'entité départementale, élabore le budget prévisionnel annuel et réalise les bilans financiers des projets
 - Coordonne ou assure les fonctions supports
 - Veille à la tenue des documents de propositions, de budgétisation, d'exécution et d'évaluation des actions présentées aux financeurs dans le cadre des appels à projets, des actions financées et réalisées.

- Représentation / Communication :
 - Met en place et développe des réseaux relationnels multiples, internes ou externes
 - Représente, sur le plan technique, les IREPS dans les instances partenariales ou institutionnelles à l'échelle territoriale ou nationale
 - Représente l'IREPS auprès des institutions, des partenaires, des financeurs ainsi que dans les réseaux d'éducation et de promotion de la santé, à l'échelle territoriale ou nationale
 - Communique en externe et en interne sur les orientations stratégiques et la valorisation de l'offre de prestations

- Développement et prospective :
 - Analyse les demandes et leur contexte, rencontre les partenaires impliqués dans les projets.
 - Contribue à l'élaboration et à la mise en œuvre des politiques de santé publique et de promotion de la santé (participation à des travaux initiés par des institutions ou des partenaires, recueil et analyse d'éléments de contexte territoriaux, transmission et échanges avec les instances décisionnaires)
 - Assure la prospective en développant des projets innovants.

5- AUTONOMIE ET RESPONSABILITES

Le « délégué(e) territorial(e) » d'une Instance Régionale d'Education et de Promotion de la Santé (IREPS) agit sous l'autorité hiérarchique de la Directrice générale de l'IREPS ARA. Il coopère à la ligne politique de l'Association mise en œuvre par la Direction.

Dans les limites des délégations qui lui sont confiées, il est garant de la mise en œuvre des orientations et du bon fonctionnement de l'entité territoriale ou fonctionnelle dont il a la charge.

Il rend compte régulièrement à la Directrice générale de l'IREPS des activités engagées dans le cadre des délégations qui lui ont été accordées. Il est aussi amené à répondre aux demandes émanant des administrateurs, des partenaires et des financeurs dans le cadre de ses responsabilités en lien avec la Direction.

En tant que délégué(e) d'une entité territoriale, il exerce des responsabilités d'encadrement hiérarchique du personnel rattaché à l'entité qu'il dirige. Dans un rôle d'interface, il fait remonter les demandes, les besoins, les souhaits de son équipe auprès de la Direction.

Il travaille en concertation avec les partenaires de l'association.

Il agit dans le respect des finalités et des valeurs de la promotion de la santé, telle que définie par la charte d'Ottawa.

6- EXTENSIONS & SPECIALISATIONS DES ACTIVITES

Les postes de délégué(e)s territorial(e)s se caractérisent par une très large polyvalence étendue à l'emploi repère de « Chargé de Projets ». En effet, ils sont amenés à exercer des activités d'ingénierie et de conseil en Education et Promotion de la santé (EPS).

Dans ce cadre, ils peuvent aussi être amenés à rédiger des articles spécialisés en Education et Promotion de la Santé pour des revues à comité de lecture scientifique, exemples de revues : « Santé Publique », « Santé en action»....

Leurs situations de travail se caractérisent par une spécialisation dans des domaines d'activités transversales, nécessaires au développement et à la gestion de la structure :

- Concevoir et proposer des outils techniques et/ou pédagogiques
- Elaborer des plans d'action et concevoir des modalités de mise en œuvre
- Animer des groupes de travail
- Rédiger et effectuer le montage des dossiers techniques
- Valoriser les interventions (base de données, articles, échanges, rencontres-débats...)
- Produire des bilans (dont contribution au rapport d'activité)
- Analyser la demande et apporter un soutien selon les différentes étapes de la méthodologie de projet
- Porter les évolutions dans le champ de la promotion de la santé (évaluation d'impact en santé, littérature en santé...)

7- COMPETENCES SOUHAITEES

Formation et expérience : Bac +5 dans le champ de l'éducation et la promotion de la santé, de la santé publique, du développement social local.

Expérience significative à un poste d'encadrement d'équipe.

Une connaissance fine du territoire du Puy-de-Dôme et des partenaires de ce territoire sera particulièrement appréciée.

Savoir

- Connaître l'organisation des politiques de santé publique et ses déclinaisons au niveau territorial
- Connaître les dispositifs et structures dans le domaine sanitaire, social et éducatif au niveau local / régional
- Connaître les fondements théoriques de la santé publique, de la prévention et de la promotion de la santé.

Savoir-faire

- Compétences managériales d'encadrement d'équipe, favorisant la collaboration et la participation
- Gestion de projet
- Animation de groupes
- Maîtrise des outils informatiques.
- Disposer de fortes compétences rédactionnelles.

Savoir-relationnel

- Disposer d'une bonne aisance relationnelle.
- Faire preuve d'une forte autonomie.
- Rigueur et sens de l'organisation.

8- INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Poste en Contrat à Durée Indéterminée (CDI), à temps plein (35h)

Lieu d'exercice : Clermont-Ferrand, Puy-de-Dôme.

Statut : cadre (directeur adjoint).

Rémunération : selon expérience, avec un minimum de 2 698,10 €/mois pour un temps plein, en référence au statut national des salariés des Ireps adopté par le CA de la FNES.

Date d'embauche : dès que possible.

Pour candidater merci de nous transmettre votre CV et lettre de motivation, uniquement par mail, sous la référence « Délégué(e) territorial(e) – IREPS 63 » **avant le 22 juillet 2019** à :

Doriane AESCHIMANN, Directrice Générale de l'IREPS ARA : secretariat@ireps-ara.org